

Concours commun d'entrée
aux écoles de paysage

ENSP
Versailles Marseille

ENSAP
Bordeaux

ENSAP
Lille

**CONCOURS NATIONAL COMMUN
D'ADMISSION**

**EN 1^{re} ANNÉE DE LA FORMATION DE
PAYSAGISTE DPLG**

ANNALES 2013 : ADMISSION

**Centres d'épreuve de [Bordeaux](#),
[Lille](#), [Marseille](#) et [Versailles](#)**

Concours commun d'entrée
aux écoles de paysage

ENSP
Versailles Marseille

ENSAP
Bordeaux

ENSAP
Lille

ADMISSION : ÉPREUVE ORALE 2013

L'épreuve orale d'admission est un entretien argumenté avec le jury. L'admission est affectée du même coefficient que celui de l'admissibilité.

- L'entretien permet d'évaluer les capacités du candidat à réfléchir, mobiliser sa culture générale et ses connaissances autour d'une question parlant du paysage. Il amène le candidat à formaliser et argumenter une position personnelle.

L'exposé débouche sur un échange qui permet de cerner les motivations du candidat.

MODALITÉS ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- Le candidat tire un sujet concernant le paysage qui fait référence à l'un des ouvrages cités en bibliographie. Ces ouvrages sont à disposition pendant le temps de préparation.

- Il dispose d'une heure trente minutes en salle pour préparer une réponse orale structurée. Le plan et les idées principales sont à rédiger sur ce document.

- L'exposé du candidat dure environ 10 minutes, afin de laisser la place aux questions du jury. La durée totale de l'entretien est de 25 minutes.